

**Séance du 04/12/2025**

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 11
Nombre de suffrages : 15

Date de la convocation
28/11/2025

Délibération 50-2025

Objet Décision budgétaire  
modificative n°2

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

**Etaient présents :**

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Yves CAIRON, Gilbert CHAZAL, Daniel LECUYER, Marc MUSCAT, Jean-Marie POUWELS, Dominique MAIRE, Brigitte NEF, Marie VITALI, Valérie RUBEAUX ( Magdeleine)

**Procuration(s) :**

Patrice RUBEAUX donne pouvoir à Dominique ANCEY, Pascale VERHNES donne pourvoir à Marc MUSCAT, Annick GAT donne pouvoir à Daniel BELLEGARDE, Natacha BENALI donne pouvoir à Brigitte NEF

**Etaient absent(s) :**

Lydie AMEVET, Patrick POUDEVIGNE, Sandrine GAS, Lydia ZIADE

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. Marc MUSCAT

Monsieur le Maire explique la nécessité d'ajuster les comptes au regard des besoins.

Il propose les ajustements pour les dépenses de fonctionnement

Chap 12 : - 25 000

Chap 11 : + 20 700

Chap 65 + 4 000

Chap 66 - + 300

	Dépenses	MONTANT
<b>Chapitre 011</b>		
60612 (011) - 020 : Energie - Electricité		11500,00
60623 (011) - 020 : Alimentation		1 000,00
60632(011) – 020 Fournitures de petit équipement		2 000,00
615221 Batiments publics		2 000,00
6231 (011) - 020 : Annonces et insertions		1 500,00
6283 (011) - 020 : Frais de nettoyage des locaux		2 700,00
<b>Chapitre 012</b>		
6331 (012) - 020 : Versement mobilité		-700,00
64111 – 020 Rémunération principale		- 4000
64118- 020 Autres indemnités		- 8 000
64132 (012) - 020 : Suppl. familial de traitement		-450,00
64136 (012) - 020 : Indemnités liées à la perte d'emploi		700,00
6417 (012) - 020 : Rémunérations des apprentis		-3 000,00
6451 (012) - 020 : Cotisations à l'URSSAF		-10 000,00
6458 (012) - 020 : Cotisations aux organismes sociaux		450,00
<b>CHAPITRE 65</b>		
65313 (65) - 020 : Cotisations de retraite		4 000,00
<b>CHAPITRE 66</b>		
661138 (66) - 020 : A d'autres tiers		300,00

04/12/2025

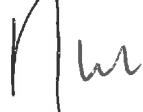
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

➤ **APPROUVE LA DECISION MODIFICATIVE n°2**

➤ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire d'appliquer la délibération ainsi présentée

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

Le Secrétaire de séance,  
Marc MUSCAT



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Daniel BELLEGARDE



Le Maire

Certifie exécutoire la présentée délibération Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte